

Assemblée communale du 7 mai 2024

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 49 personnes, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote (l'administrateur)

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants de cette assemblée et remercie chacun de sa présence.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 17 du 26 avril 2024, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote à bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Jean-Marie Rohrbasser
- Mme Simone Fröhlicher
- M. Michael Haymoz

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou une conseillère ou quelque autre personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023**
2. **Comptes 2023**
 - 2.1. Présentation des comptes de résultats et des investissements
 - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. **Rapports et décomptes finaux soumis aux votes (dépassements de crédits) - (art. 33 al. 1 et 2 LFCo)**

3.1. Triple chantier du CAD (1^{ère} étape), du bâtiment de l'édilité et de la place des déchets verts

- Rapport de la commission financière
 - Vote sur le décompte final de la construction du CAD (1^{ère} étape)
 - Vote sur le décompte final de la construction du bâtiment de l'édilité
 - Vote sur le décompte final de la construction de la place des déchets verts

3.2. Rapport final sur la réparation du bâtiment scolaire

- Rapport de la commission financière
- Vote

3.3. Rapport final sur la numérisation du PAZ

- Rapport de la commission financière
- Vote

4. Rapports et décomptes finaux

- 4.1. Assainissement du bâtiment de la nouvelle école
- 4.2. Assainissement de l'éclairage public – passage au LED
- 4.3. Pose de la passerelle en bois à la Route d'Autigny

5. Investissements

5.1. Installation d'un turbidimètre à la STAP du Pontet CHF 31'770.40 TTC

- Rapport de la commission financière
- Vote

5.2. Changement de l'adduction d'eau potable – Chemin de la Creusette CHF 65'000.- TTC

- Rapport de la commission financière
- Vote

5.3. Changement des collecteurs des eaux usées – Chemin de la Creusette CHF 126'500.- TTC

- Rapport de la commission financière
- Vote

6. Modifications de règlements

6.1. Règlement du cimetière – Hauteur des tombes cinéraires

- Vote

7. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Marie-Claude Clerc** pour la présentation du point 2.1. - Présentation des comptes de résultats et des investissements 2023.

2. Comptes de résultats 2023

2.1. Présentation des comptes de résultats et des investissements 2023

L'entier des comptes 2023 était disponible au bureau communal et se trouve sur le site internet de la commune.

Mme Marie-Claude Clerc informe en préambule que les comptes se composent du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements, publiés dans le bulletin communal, qu'elle va présenter à l'assemblée communale plus en détail ce soir, ainsi que du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe. Ces deux derniers éléments sont publiés sur le site internet de la commune. L'annexe fournit mille et un renseignements sur l'état des finances communales, notamment grâce à une série d'indicateurs financiers (capital propre, dette nette, part des charges d'intérêts, ...).

L'organe de révision a examiné les comptes 2023 les 25 et 26 mars 2024 derniers et ils ont été présentés à la commission financière le 10 avril 2024.

Cela étant dit, elle commente les écarts significatifs entre le budget et les comptes supérieurs à 10 % ou à CHF 20'000.-.

Les diverses diapositives sont commentées comme suit :

- Avec le passage au modèle comptable MCH2, le travail des réviseurs est devenu beaucoup plus conséquent et la facture d'honoraires augmente de manière significative. Il s'agit ici de la facture de révision des comptes 2022. Il convient de préciser, une fois pour toutes ici, que l'élaboration du budget de l'année t+1 a lieu alors que les comptes de l'année t ne sont de loin pas bouclés. En d'autres termes, on ne peut pas se baser sur les comptes de l'année en cours, pas clos, pour adapter au mieux le budget de l'année à venir ; on ne peut se baser que sur les comptes de l'année précédente (t-1)

- Les traitements et jetons de présence des conseillers communaux sont bien en-dessus du budget, mais conformes à l'année 2022. L'explication reste la même, à savoir la mobilisation de plusieurs conseillers responsables du triple chantier CAD-édilité-place de déchets verts.
- La commune a participé au coût de la formation supérieure d'une collaboratrice à hauteur de 80%. En compensation celle-ci doit assurer une collaboration auprès de la commune durant au moins 5 ans ou une réduction de 20% par année non-accomplie par l'employée.
- Les charges attribuées aux contrats de maintenance informatique sont largement dépassées, toutefois proches de l'année précédente. Cela provient du décalage expliqué précédemment.
- Les durées et donc les taux d'amortissement sont désormais fixés dans l'ordonnance sur les finances communales selon le type d'objets ; on ne peut y déroger. Ici encore le décalage n'avait pas permis d'ajuster le montant. Cette remarque s'applique à toutes les positions « Amortissements planifiés » qui, dès lors, ne seront plus commentées.
- La position « Vacations du conseil communal » revient dans plusieurs chapitres : le montant attribué relève d'imputations internes, dont le total figure aux revenus sous « Exécutif ».
- Compte 0290.3940.00 : Il s'agit là de l'imputations intérêts de l'un des deux emprunts (1 mio) effectués en 2023
- Compte 1500.4260.00 - Remboursement et participations de tiers : participation à la vente du tonne-pompe et rétribution des 2 employés communaux.
- Comptes 1620.3690.00 et 1620.4501.00 : Jusqu'à récemment, les propriétaires construisant une maison individuelle devaient s'acquitter d'une taxe compensant l'absence d'abri de protection civile. Les fonds étaient conservés auprès de la commune. La législation ayant changé, cette taxe n'est plus perçue et le fonds PC a été restitué à l'autorité cantonale.
- Achat de matériel et programme informatique pour l'école primaire : l'écart est important en raison de l'acquisition d'un équipement pare-feu pour les ordinateurs de l'école. L'organe Fri-Tic qui assurait jusqu'ici la fourniture de cet équipement de sécurité a transmis cette tâche aux communes qui doivent faire leurs emplettes auprès du libre marché.
- En principe, Mme Marie-Claude Clerc ne commente pas les écarts de revenus, mais elle souligne la constance du revenu remarquable du marché de Noël : CHF 17'220.-.
- Le salaire du personnel de conciergerie : le budget de CHF 126'175.- doit être comparé au total des 4 positions indiquées aux comptes soit CHF 132'374.-. Le dépassement de quelque CHF 6'200.- est compensé par une charge nettement inférieure à la position « Frais de conciergerie externe ». En définitive le budget est respecté
- Les jetons et frais du conseil des parents : le budget était trop compressé en regard de la quantité de travail abattu par les membres du conseil des parents qui se démènent sans compter pour notamment assurer le financement des activités extra-scolaires.
- Vous n'êtes certainement pas sans savoir que le conseil communal a adopté des directives en matière de subventions communales aux sociétés locales et personnes individuelles. Le plan comptable de ce dicastère s'en trouve un peu chamboulé. Cela dit, l'année 2023 a été marqué par une série de fêtes anniversaires, toutes soutenues financièrement par la commune. Ce montant reflète ce soutien accordé à la société du théâtre, à la fanfare et au chœur-mixte notamment. Il inclut aussi une participation communale aux frais de sonorisation de cette salle, sonorisation qui a été remplacée l'an dernier.
- Compte 3410.3636.00 : Il s'agit là des subventions accordées aux activités sportives : le club de lutte en a bénéficié ainsi que des enfants et adolescents jusqu'à 18 ans pour des sports inexistant dans notre commune.

- Dans la section « Loisirs », une subvention a été octroyée à la société de jeunesse à l'occasion de ses 75 ans
- Mme Marie-Claude Clerc saisit l'occasion pour rappeler que chaque société souhaitant obtenir une subvention annuelle ordinaire doit en faire la demande chaque année jusqu'au 31 août afin que l'on puisse l'inscrire au budget. Pour le reste les modalités figurent dans les directives transmises à chaque société et accessibles sur le site internet de la commune.
- Commentaire concernant le chapitre 4 : Il ne s'agit ici que de dépenses liées
- Au chapitre 5 : Le dépassement confirme les propos déjà avancés ici concernant les crèches et garderies dont les subventions suivent une courbe ascendante continue : le nombre d'enfants confiés aux structures d'accueil extrafamiliales augmente d'année en année et les subventions doivent suivre. Pour rappel les subventions dépendent la plupart du temps du revenu déterminant, lui-même basé sur l'avis de taxation.
- Elle signale en passant que parallèlement le nombre d'enfants accueillis à l'école maternelle Catimini est en baisse
- Compte 5720.3611.00 : Part de LASoc, aide matérielle et mesures d'insertion sociale : faute de réception d'une facture finale lors du bouclage des comptes, une provision de CHF 45'000.- avait été faite et reportée depuis plusieurs années. Le montant facturé étant généralement bien inférieur au montant de la provision dissoute, le solde est en négatif aux charges.
- L'indemnité versée aux livreurs des repas à domicile est passée de CHF 3.- à CHF 5.-.
- Le montant pour les mesures en faveur des seniors était insuffisant : d'une part, il n'a pas pu être adapté en raison du décalage mentionné précédemment, d'autre part, nous avons imputé ici des frais précédemment attribués à d'autres positions. Reste que ces mesures ont un certain coût, raison pour laquelle nous demandons désormais régulièrement une petite participation financière aux personnes prenant part aux activités.
- Au chapitre des routes communales, on note un dépassement du budget global de CHF 80'000.-. Ceci provient des éléments suivants :
 - Les salaires du personnel communal montrent que le temps consacré à l'entretien des routes par les employés de l'édilité va en augmentant.
 - Mme Marie-Claude Clerc renonce à commenter tous les dépassements figurant dans ce premier slide. Elle relève cependant que le conseil communal penche parfois vers le perfectionnisme, pêche parfois aussi par précipitation, petits défauts pris individuellement qui finissent par devenir coûteux.
- Support technique : le dépassement s'explique par un mandat d'étude concernant la réfection de chemins d'améliorations foncières.
- A la position « Entretien des routes et de l'éclairage » : Les comptes doublent en raison de la gestion de l'éclairage nocturne, de la réparation de la lame à neige et du taconnage des routes
- Frais de véhicules et de machines : l'achat d'une nouvelle saleuse et un grand service au gros tracteur ont plus que doublé l'estimation budgétaire
- Vente d'eau à l'AESO : Mme Marie-Claude Clerc indique qu'au niveau des revenus les ventes d'eau ont été péjorées en raison des problèmes de pompage survenus à la station du Pontet après l'élaboration du budget 2023. Les revenus en souffrent.
- Afin de boucler ce compte qui doit être autofinancé, il a fallu procéder à un prélèvement sur « le préfinancement affecté », c'est-à-dire la réserve. Ce prélèvement est purement comptable car la réserve est vide. Cela préfigure une augmentation du prix de l'eau potable au prochain budget, qui pourrait être compensé par une baisse de la taxe de base. Nous parlons ici au conditionnel. Si tel est le cas, toute modification de tarifs vous sera communiquée lors de la séance consacrée au budget 2025. La responsable des finances précise que la fixation des tarifs relève de la compétence du conseil communal

qui peut agir à l'intérieur d'une fourchette définie dans le règlement sur l'approvisionnement en eau.

- L'achat des gros sacs entreposés à la déchetterie pour la collecte des plastiques recyclables nous coûte nettement plus que prévu. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?
- Le budget des frais d'entretien de la déchetterie est largement dépassé : Un éclairage supplémentaire pour les bennes a dû être installé ainsi qu'un portail supplémentaire côté CAD depuis la mise en service de la nouvelle place de déchets verts accessible hors des heures d'ouverture de la déchetterie.
- Au chapitre de l'aménagement du territoire, les urbanistes ont été sollicités à de multiples reprises, tant pour le PAL et le RCU que pour le PAD de la Croix. Leurs honoraires ont également augmenté. Ils sont en partie compensés à la position des produits car refacturés aux promoteurs privés.
- La vente de l'énergie est toujours soutenue et assure à la commune une entrée intéressante.
- Impôts ordinaires - Réévaluation sur créances : nous avons misé sur la prudence en raison des difficultés financières croissantes d'une catégorie de la population dues à une hausse générale des prix et autres primes. Nous sommes ouverts aux arrangements visant à échelonner plus largement les créances fiscales, mais le baromètre n'est pas au beau fixe. Il s'agit donc bel et bien d'une charge supplémentaire pour la commune que nous devons porter en compte.
- S'agissant des revenus fiscaux ordinaires, la pratique consiste à reprendre, pour l'année comptable sous revue, le montant inscrit au budget car il nous est impossible d'articuler un montant tant soit peu correct en raison de la réception très tardive des avis de taxation.

Concernant les soldes d'impôt de l'année précédente, nous avons aussi misé sur la prudence pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, soit la précarisation financière d'une partie de la population. En d'autres termes nous avons rabattu le montant normalement attendu.

- La principale explication du résultat positif des comptes 2023 se trouve ici, sous impôts communaux spéciaux, où l'on enregistre une augmentation globale de CHF 390'000.- découlant plus particulièrement de l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values.

Enfin, il ne faut pas oublier que le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif participe, à hauteur de CHF 204'125.-, au bon résultat des comptes 2023. Pour rappel, en raison du passage au nouveau plan comptable MCH2, il s'agit de comptabiliser, chaque année durant 10 ans afin de la dissoudre, la valeur réelle de ce patrimoine précédemment sous-évaluée.

Sans cet artifice comptable, le résultat positif de ces comptes serait diminué d'autant.

Au terme de l'exercice nous bouclons donc avec un résultat positif de CHF 390'297.-, montant qu'il faut considérer avec précaution en raison de ce revenu de CHF 204'125.- quelque peu fictif. Sans cela, notre coussin s'allège à CHF 186'172.-. La prudence est de mise.

Un graphique est présenté à l'assemblée communale représentant, en termes de pourcentage, le poids des charges des différents dicastères rapporté au total des charges. On constate que la formation prend la plus grosse part du gâteau avec 32,64 % suivi de l'environnement et aménagement du territoire avec 17 % et la prévoyance sociale à 13,07 %.

Un second schéma illustre le poids des charges par nature : Constat : les charges liées dominant à hauteur de CHF 3'500'000.- puis les biens et services à hauteur de CHF 1'000'000.-, suivent les charges du personnel CHF 1'000'000.- et les amortissements du patrimoine

administratif pour CHF 600'000.-. En finalité, la commune a relativement peu de latitude pour dépenser l'argent du contribuable sensiblement absorbé par les charges liées.

Aux comptes des investissements, les commentaires suivants sont faits :

Comme à l'accoutumée, les projets d'investissement n'ont pas pu être tous concrétisés :

- Si la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du CAD et de l'édilité a bel et bien été achevée en 2023, la réception de la facture finale date de 2024. Le décompte final sera présenté dès que possible.
- La réfection de la nouvelle école est terminée ; le planning a été respecté. Deux positions sont concernées, elles correspondent à deux projets distincts.
 - Le premier concerne la toiture et son accès : le dépassement de crédit de plus de 10% est l'objet du point 3.2 du tractanda
 - Le second concerne l'assainissement global : le crédit accordé a été largement respecté. Le décompte final sera présenté au point 4.
- A la route d'Autigny, la passerelle est sécurisée. Coût final : près de CHF 52'000, conformément aux deux crédits votés.
- Le renouvellement de l'éclairage public (passage au LED) est terminé. Les crédits ont été respectés. Le décompte final sera présenté au point 4.
- Concernant l'approvisionnement en eau, le bouclage Verna-Creusette est terminé. Le crédit de CHF 205'000.- a été dépassé de 1,26 %. Le décompte final a fait l'objet d'une petite présentation dans un précédent bulletin d'informations communales.
- Le PGEE est terminé. Le crédit voté n'a été utilisé qu'à hauteur de 50%.
- L'aménagement d'une place de déchets verts est terminé. Le crédit de CHF 180'000.- a été dépassé de plus de 10%. Explications et décompte final seront présentés au point 3.1 du tractanda.
- La numérisation du PAZ est terminée. Le crédit de CHF 15'000.- a été dépassé de plus de 10%. Les explications seront données au point 3.3 du tractanda.
- Les chantiers du chauffage à distance (1^{ère} étape) et du nouveau local de l'édilité sont terminés. Les crédits votés de CHF 500'000.-, respectivement CHF 480'000.- ont été dépassés de plus de 10%. Explications et décompte final seront présentés au point 3.1 du tractanda, conjointement à l'objet « place de déchets verts » dans la mesure où l'on peut parler d'un triple chantier.
- Les travaux relatifs au chauffage à distance deuxième étape sont évidemment terminés. Le crédit octroyé se monte à CHF 300'000.-. Le décompte final interviendra lorsque la facturation sera bouclée.

Tout compte fait, le montant des investissements atteint CHF 1'717'876.-, financés en partie par le ménage communal et en partie par l'emprunt, et l'excédent de dépenses s'élève à CHF 1'625'498.-.

Pour conclure, Mme Marie-Claude Clerc remercie l'administrateur qui a absorbé et absorbe encore toutes les exigences liées au nouveau modèle comptable, ainsi que l'ensemble du personnel administratif qui participe à la bonne tenue des finances communales tout au long de l'année.

Les présentations des comptes de résultats et d'investissements 2023 étant terminées, **Mme Marie-Claude Clerc** demande s'il y a des questions ?

Il n'y a pas de question de l'assemblée communale.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Claude Clerc** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Comptes de résultats et des investissements 2023

La commission financière a examiné les comptes de résultats et des investissements 2023 établis par Mme la Conseillère communale, Marie-Claude Clerc, en charge du dicastère des Finances, ainsi que par M. René Muller, administrateur communal.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 présentent un excédent de recettes de CHF 390'297.08. Ce résultat positif fait l'objet d'une analyse détaillée dans l'Information communale.

Lors de sa séance du 10 avril 2024, la commission financière a eu à disposition tous les renseignements ou documents nécessaires à l'exercice de son mandat.

Elle a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision de Fiduconsult S.A. Celui-ci n'appelle aucun commentaire particulier.

La commission financière recommande dès lors d'approuver les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2023, tels qu'ils vous sont présentés.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de CHF 390'297.08 et un excédent de charges de CHF 1'625'498.62.

Au vote à main levée, les comptes de résultats 2023 qui présentent un bénéfice de CHF 390'297.08 sont approuvés à l'unanimité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2023 qui présentent un excédent de charges de CHF 1'625'498.62 sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour présenter le point 3.1 de cette assemblée.

3. Rapport et décomptes finaux soumis aux votes (dépassement de crédits)
– (art. 31 al.1 et 33 al 1 et 2 LFCo)

3.1. Triple chantier du CAD (1^{ère} étape), du bâtiment de l'édilité et la place des déchets verts

▪ Dépassement de crédit du CAD (1 ^{ère} étape) + 20.7%	CHF 103'558.- TTC
▪ Dépassement de crédit du bâtiment de l'édilité + 21,7%	CHF 104'158.- TTC
▪ Dépassement de crédit de la place des déchets verts +19,4%	CHF 34'921.- TTC

M. Marc-Antoine Sauthier explique qu'étant donné la complexité du chantier ou les différents investissements qui se sont trouvés en interconnexion, qu'il est utile de présenter ensemble les 3 investissements.

	Budget voté	Effectif	Dépassement	en %
CAD	CHF 500'000.-	CHF 603'558.-	CHF 103'558.-	+ 20,7%
Edilité	CHF 480'000.-	CHF 584'158.-	CHF 104'158.-	+ 21.7%
Place déch. verts	CHF 180'000.-	CHF 214'921.-	CHF 34'921.-	+ 19.4%
Total	CHF 1'160'000.-	CHF 1'402'637.-	CHF 242'637.-	+ 20,9%

M. Marc-Antoine Sauthier explique que le chantier a commencé au mois de mars 2022 soit un mois après le début de la guerre en Ukraine donc une influence considérable sur le prix des matériaux. On avait l'impression que tout venait d'Ukraine si vous vous en souvenez encore. Nous avons eu une plus-value de CHF 80'000.- sur les fers à béton, plus de 50 tonnes.

Il y a eu 2 goudronnages non prévus mais nécessaires devant le petit calibre et la place des déchets verts. Nous avons dû faire un remblayage supplémentaire avec renforcement à la chaux pour stabiliser le terrain avant la construction des bâtiments. Nous avons également effectué des travaux anticipés en vue de la nouvelle déchetterie, (conduites d'eau et d'électricité, station de pompage des eaux usées d'une profondeur de 6m). Il s'agit d'économies pour le futur. Lors de la creuse de la fosse à plaquettes de bois, nous avons rencontré des problèmes dus aux intempéries, il y a eu des éboulements. Il a fallu bétonner les côtés. Cette fosse nous fera économiser des frais de personnel communal en comparaison d'un silo horizontal avec plancher mouvant prévu à la base.

Pour terminer nous avons effectué plusieurs travaux non prévus comme la vidéo-surveillance, un agrandissement de la place, une fosse avec guillotine pour les eaux claires vers la station de pompage de l'AEGN et un bassin de rétention enterré pour laisser passer les futures camions de la déchetterie.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions ?

M. Joël Pochon s'étonne de la hauteur de ces dépassements et qui n'ont pas été annoncés au législatif. Les prérogatives du conseil communal sont de 10% maximum CHF 20'000.- par objet et sauf erreur de sa part. Malgré le fait que la commune va très, voire, trop bien, il est très surpris que le conseil communal ait ignoré l'assemblée communale. **M. Marc-Antoine Sauthier** informe que les décisions ont été prises souvent à trois et cela a été nécessaire. Le conseil communal en a pris connaissance durant le chantier. Au départ, il n'avait pas escompté un dépassement de 10%. Par la suite, à cause l'augmentation des matériaux, cela n'a pas été fait. Effectivement, une information aurait dû être donnée auprès de la commission financière pour ces dépassements. Cela n'a pas été fait et il s'en excuse au nom du conseil communal. **M. le Président** relève que si l'on avait suivi la procédure, il y aurait eu un arrêt de chantier et que cela aurait coûté beaucoup plus cher. **M. Joël Pochon** comprend la situation mais s'étonne de la non-transparence envers les contribuables de la commune et que les décisions aient été prises à trois et non pas à sept et ceci au coin de la rue. **M. Marc-Antoine Sauthier** lui indique que cela n'a pas été pris au coin de la rue même si cela pourrait être compris de la sorte. Il précise également que le conseil communal en a été informé par après. Il reprend ce qui a été dit par M. le Président en complétant par le fait qu'il aurait fallu convoquer une assemblée communale pour voter un crédit complémentaire ce qui aurait engendré d'autres frais supplémentaires. **M. Joël Pochon** demande si à l'avenir la pratique va continuer ? **M. Marc-Antoine Sauthier** lui répond par la négative et que chacun devra gérer au mieux son chantier

avec un bureau d'ingénieurs ou d'architectes à la hauteur. **Mme Marie-Hélène Tille** récapitule l'historique des assemblées précédentes en rapport avec ces chantiers : le 7 décembre 2021, nous apprenons que le montant effectif serait légèrement en dessous du budget de l'ordre de CHF 35'000.-. Au cours de l'assemblée du 13 décembre 2022 que le coût ne devrait pas passer les 10%. Elle a trois questions : Est-ce qu'il y aura un dépassement pour la 2^{ème} étape du CAD ? Est-ce que ces dépassements vont exercer une influence sur le coût de l'énergie ? Est-ce que le conseil communal va tirer les conclusions qui s'imposent à la suite de ces dépassements ? **M. Marc-Antoine Sauthier** explique qu'il y aura un léger dépassement au niveau de la 2^{ème} étape à cause du génie-civil et des travaux supplémentaires qui ont été faits mais il y aura moins de 20%. **Mme Marie-Hélène Tille** relève que le chantier a commencé il y a plus de deux ans et que plusieurs assemblées communales ont été faites sans qu'aucun crédit supplémentaire n'ait été demandé. **M. Marc-Antoine Sauthier** rappelle ce qui a été déjà dit à propos de l'arrêt des travaux et des coûts supplémentaires engendrés et de la convocation d'une assemblée supplémentaire. **Mme Marie-Hélène Tille** relève que les informations auraient pu être données avant et non pas attendre la fin du chantier pour mettre la population devant le fait accompli avec un dépassement de 20%. **M. le Président** reprend la parole pour indiquer que le 10% avait été annoncé lors d'une assemblée précédente. Il informe également qu'un vote va suivre et qu'auparavant il tient à s'exprimer de façon personnelle et de préciser qu'il n'allait pas se défausser d'avoir laissé continuer, en tant que syndic, la progression des chantiers alors que selon la loi il aurait dû, ainsi que le conseil, convoquer une assemblée de commune en urgence et extraordinaire pour solliciter ces compléments de crédits qui sont annoncés ce soir. Il demande aux citoyens d'accepter ses excuses. Les projets en discussion devaient initialement être réalisés en mode *entreprise générale*. Il est usuel dans ce genre d'adjudication de ne tenir pas compte d'une réserve de 10 à 15% car les risques et les avantages sont à charge de l'entreprise avec qui nous concluons le contrat. Malheureusement en raison de la situation politique (COVID et guerre en Ukraine) le contrat en mode entreprise générale n'a pas pu être signé. L'argent dépensé en plus a été mis dans des infrastructures à long terme et ceci afin d'éviter de rouvrir certaines parties, surtout en tenant compte de la future mise à jour de la déchetterie.

M. Dominique Magnin est étonné d'entendre toujours certains commentaires comme des travaux qui n'étaient pas prévus. Est-ce que le bureau d'ingénieurs n'avait pas tout dit ? Est-ce que l'on a été un peu trop naïf dans cette gestion ? Il estime qu'il y avait trop d'imprévisibilités dans ces projets. **M. le Président** lui répond que certaines choses n'étaient pas prévisibles et qu'une partie du sol a obligé l'intervention de machines plus lourdes et que certains traitements à la chaux ont dû être faits. **M. Marc-Antoine Sauthier** précise que le bureau d'ingénieurs connaissait bien le cadre et qu'il était plus à même de pouvoir remplir ce mandat. Malheureusement, ça n'a pas été le cas.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** et donne la parole à **M. Stéphane Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.

En préambule des votes relatifs au point 3.1., il y a lieu de tenir compte des remarques suivantes :

- 1. La commission financière n'a pas été informée des dépassements de crédits dont il est question, le conseil communal n'étant pas tenu de le faire, selon l'article 9 du règlement des finances de Cottens, adopté par l'assemblée communale le 29 juin 2021.*
- 2. La commission financière a exigé des explications détaillées quant aux dépassements de 20.9 % dont le montant total atteint CHF 242'637.00 pour les trois chantiers.*
- 3. Les réponses reçues du conseil communal ont été exhaustives et crédibles.*

4. *La commission financière a l'intime conviction que ces dépenses supplémentaires, par rapport aux crédits votés, l'ont été dans le seul but que ces constructions donnent pleine et entière satisfaction et pour le bien commun. Un ajournement de ces dépenses aurait entraîné des conséquences néfastes sur l'achèvement des travaux.*
5. *La commission financière **recommande** la révision du règlement des finances de Cottens, en ce sens que la commission financière devrait être informée d'un dépassement de crédit allant au-delà de 10 %, dès la constatation de celui-ci.
Une supervision spécifique devrait être mise en place lors de projets de grande envergure (art. 33 OFCo). La commission financière **recommande** que cette supervision soit intégrée au système de contrôle interne en cours d'implémentation.*

3.1 Triple chantier du CAD (chauffage à distance) (1^{ère} étape), du bâtiment de l'édilité et de la place des déchets verts

- **Chantier du CAD (1^{ère} étape)**

La facture du CAD accuse un dépassement de CHF 103'558.00.

La commission financière recommande d'approuver ce supplément de CHF 103'558.00.

- **Chantier du bâtiment de l'édilité**

La facture du bâtiment de l'édilité dépasse de CHF 104'158.00. La commission financière recommande d'approuver ce supplément de CHF 104'158.00.

- **Chantier de la place des déchets verts**

La facture de la place des déchets verts dépasse de CHF 34'921.00.

La commission financière recommande d'approuver ce supplément de CHF 34'921.00.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe à l'approbation du premier dépassement de crédit du CAD (1^{ère} étape) de CHF 103'558.-.

Au vote à main levée, le dépassement de crédit du CAD (1^{ère} étape) de CHF 103'558.- est approuvé par 24 oui, 5 non et 9 abstentions. Les membres du conseil communal ne votant pas.

M. le Président passe à l'approbation du deuxième dépassement de crédit pour le bâtiment de l'édilité de CHF 104'158.-.

Au vote à main levée, le dépassement de crédit pour le bâtiment de l'édilité de CHF 104'158.- est approuvé par 25 oui, 4 non et 10 abstentions. Les membres du conseil communal ne votant pas.

M. le Président passe à l'approbation du troisième dépassement de crédit pour la place des déchets verts de CHF 34'921.-.

Au vote à main levée, le dépassement de crédit pour la place des déchets verts CHF 34'921.- est approuvé par 26 oui, 2 non et 9 abstentions. Les membres du conseil communal ne votant pas.

3.2. Réfection du bâtiment scolaire (nouvelle école)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour présenter le point 3.2 de cette assemblée.

M. Marc-Antoine Sauthier explique par les chiffres le dépassement constaté :

Budget voté	Situation effective	Dépassement	en %
CHF 60'000.-	CHF 84'155.-	CHF 24'155.-	+ 40,3%

Il explique que cet investissement avait été voté en assemblée communale bien avant que nous décidions de restaurer la totalité de la nouvelle école. Cette trappe devait nous permettre de monter sur le toit pour contrôler que l'écoulement des eaux de pluie se fasse correctement. Avec l'assainissement du bâtiment et la pose de panneaux photovoltaïques, nous avons dû agrandir la trappe pour pouvoir passer avec un brancard en cas d'accident. C'est une obligation des services de l'état. C'est un doublement de l'ouverture et une trappe beaucoup plus grande qui ont été réalisés.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions ?

M. Bruno Yerly se demande, si une mise à l'enquête aurait dû être faite avant les travaux, ce qui aurait permis aux services de l'état de voir que la trappe n'était pas assez grande ?

M. Marc-Antoine Sauthier l'informe que c'est à la suite de la mise en place des travaux solaires que la trappe a dû être agrandie sans cela, ça n'aurait pas été obligatoire. C'est lors de la mise à l'enquête que ce problème a été relevé par les services de l'état.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

3.2 Réfection du bâtiment scolaire

L'assainissement de la nouvelle école a été rondement mené et a permis une économie de CHF 170'501.00 par rapport au budget de CHF 825'000.00.

En revanche, l'installation d'une trappe et d'une ligne de vie sur le toit de la nouvelle école a engendré un surcoût de CHF 25'155.00 par rapport au budget voté de CHF 60'000.00. Des exigences relatives à la dimension et à la sécurité sont la cause de ce dépassement.

La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement supplémentaire.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation du dépassement de crédit de la réfection du bâtiment scolaire de CHF 24'155.-.

Au vote à main levée, le dépassement de crédit de la réfection du bâtiment scolaire de CHF 24'155.- est approuvé par 31 oui, 1 non et 6 abstentions.

3.3. Numérisation du PAZ

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Claude Magnin** pour présenter le point 3.2 de cette assemblée.

M. Claude Magnin informe l'assemblée communale que le dépassement du budget voté à l'assemblée du 30 juin 2020 pour la numérisation de notre PAZ est dû au traitement d'une opposition.

Le montant voté de CHF 15'000.- a un dépassement de CHF 3'021.53 soit de 20,14 %.

En effet, avec le soutien de l'urbaniste de la commune, nous avons examiné l'aspect légal de cette opposition. Cette dernière a ensuite été retirée.

M. Claude Magnin demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Claude Magnin** et donne la parole à **M. Stéphane Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.

3.3. Numérisation du PAZ (Plan d'aménagement des zones) /plan directeur communal

Les heures consacrées à la numérisation du plan d'aménagement de zones par le bureau d'urbaniste ont été plus nombreuses que prévues, d'où le dépassement de CHF 3'021.00 par rapport au crédit voté de CHF 15'000.00.

La commission financière donne un préavis favorable à cette dépense supplémentaire de CHF 3'021.00.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation du dépassement de crédit de la numérisation du PAZ de CHF 3'021.53.

Au vote à main levée, le dépassement de crédit de la numérisation du PAZ de CHF 3'021.53 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **MM. Marc-Antoine Sauthier et Jean-Claude Bernold** pour présenter le point 4 de cette assemblée.

4. Rapports et décompte finaux

4.1. Assainissement du bâtiment de la nouvelle école

M. Marc-Antoine Sauthier présente le décompte suivant :

Budget	Effectif	Ecart	en %
CHF 825'000.-	CHF. 654'449.-	- CHF 170'501.-	- 21 %

M. Marc-Antoine Sauthier commente cet investissement de la manière suivante : Tous les investissements ne se ressemblent heureusement pas. Après le CAD et ses dépassements voici une excellente nouvelle. Nous avons réussi à boucler ce chantier avec un montant de CHF 654'449.- soit CHF 170'501.- en dessous de l'investissement voté ou - 21 %. Il explique cet écart avec les raisons suivantes :

- Un chantier simple sans complication

- Soumissions nettement en-dessous des budgets,
- La situation économique après le Covid les entreprises ont voulu s'assurer un bon carnet de commandes et cela a tiré les prix vers le bas.
- Un bureau d'architectes très sérieux
- Pas de mauvaises surprises

4.2. Assainissement de l'éclairage public – passage au LED

M. Jean-Claude Bernold explique que lors de l'assemblée communale le 6 décembre 2023, celle-ci avait voté un investissement pour le remplacement du solde des lampes à vapeur de sodium par un éclairage LED pour un montant de CHF 155'000.--. Les travaux ont été réalisés sur une période comprise entre mai et septembre 2023. A ce jour, aucune remarque sensible n'a été observée de la part de nos citoyens. L'extinction nocturne est maintenue sur l'ensemble du territoire communal et les détecteurs de mouvements activés dans les zones souhaitées (à ce jour le quartier des Brévires, la route du Rossi et le quartier de Belmont). Au niveau des coûts, ceux-ci ont pu être maîtrisés pour un montant total de CHF 120'019.25, ceci avec l'aide d'une entreprise pérenne qui avait soumis son offre avec un rapport qualité / prix le plus avantageux.

Mme Béatrice Rossier trouve dommage que cela ne fonctionne pas lors du passage des gens. Elle doit se promener avec une lampe de poche pour éviter d'être dans le noir. **M. Jean-Claude Bernold** l'informe qu'elle peut sans autre le contacter afin de vérifier les divers secteurs et corriger la situation si nécessaire. Son numéro de portable se trouve sur le site internet de la commune.

M. Joël Pochon demande s'il est possible d'éteindre l'allumage des lampadaires automatiquement partout ? **M. Jean-Claude Bernold** l'informe que l'on peut éteindre partout mais il veut essayer d'éviter l'effet sapin de Noël dans la commune.

4.3. Pose de la passerelle en bois à la Route d'Autigny

M. Jean-Claude Bernold explique que cette passerelle, dont le budget avait été accepté par les citoyens en assemblée communale le 20 avril 2021 (CHF 42'000.--) et le 7 décembre 2021 (CHF 10'000.--) a enfin pu être réalisée du 17 au 24 avril 2023. Il est à noter que cette passerelle donne la touche finale au carrefour de la route du Centre et de la route d'Autigny, la sécurité en plus pour ses usagers. Le montant total des travaux s'est élevé à CHF 51'500.35, respectant ainsi le montant total du budget alloué.

M. le Président remercie **MM. Marc-Antoine Sauthier et Jean-Claude Bernold** pour leur présentations et passe au point 5 de cette assemblée.

Pour cela, il cède la parole à **M. Yves Nicolet**.

5.1. Installation d'un turbidimètre à la STAP du Pontet

M. Yves Nicolet explique qu'à la suite du contrôle du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) effectué le 14 février 2023, il s'est avéré que le contrôle en continu de la turbidité de l'eau après le filtre à sable n'était pas présent sur la chaîne de traitement de la station du Pontet. La mesure en continu de la turbidité est exigée par le SAAV.

Le turbidimètre est un appareil de mesure permettant de déterminer la turbidité de l'eau. Responsable de l'aspect trouble de l'eau, la turbidité est le résultat de la présence de matières en suspension qui modifie la répartition de la lumière dans l'eau. La filtration permet de diminuer la turbidité d'un fluide. Ce contrôle est réalisé en continu et lorsque l'eau devient trouble, elle est automatiquement jetée à l'égout.

Le SAAV a donné dans un premier temps un délai jusqu'à la fin juin 2023 pour la mise en place d'un turbidimètre. Au vu du délai assez court, il a été convenu d'allonger ce délai jusqu'au 30 septembre 2023 avec les autorités. L'appareil de mesure a été installé dans les temps, mais le crédit de CHF 31'770.40 n'a pas encore pu être validé en assemblée communale.

Dans un premier temps, le conseil communal a décidé d'intégrer cette dépense au fonctionnement. Ce n'est qu'au bouclage des comptes, au vu du déficit de ce dicastère, que la décision a été prise de passer ce coût par les investissements.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stéphane Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.

5.1. Installation d'un turbidimètre à la STAP du Pontet

Lors d'une inspection à la STAP du Pontet, la personne mandatée à cet effet a exigé l'installation sans délai d'un turbidimètre, d'où l'investissement de CHF 31'770.40 qui est soumis à votre approbation. La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation de l'investissement de CHF 31'770.40 pour un turbidimètre à la STAP du Pontet.

Au vote à main levée, l'investissement pour un turbidimètre à la STAP du Pontet de CHF 31'770.40 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour présenter le point 5.1 de cette assemblée.

5.2. Changement de l'adduction d'eau potable – Chemin de la Creusette

M. Yves Nicolet explique qu'en date du 5 janvier 2024, les propriétaires de l'article no 231b du RF de Cottens ont mis à l'enquête publique la construction de trois immeubles. Le conseil communal a signé une convention pour leur donner l'accès par le chemin de la Creusette. Ce dernier sera aménagé de telle manière que l'accès aux véhicules sera possible depuis la route de la Goille.

Le coût de ces travaux sera entièrement pris en charge par les propriétaires du projet. À la fin de la construction des immeubles, la commune reprendra gratuitement la route et en assurera l'entretien.

Actuellement une conduite d'eau potable est en service à cet endroit. Elle dessert le secteur de l'édilité. En 2023 nous avons profité du chantier du CAD pour rénover la partie aval de tronçon. En ce qui concerne la partie supérieure, vu l'âge avancé de l'ouvrage, nous ne pouvons pas nous permettre de construire un accès neuf dessus sans la remplacer.

L'engagement financier de ce projet s'élève à CHF 65'000.-- TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. L'intérêt sera financé par les comptes de l'eau potable. L'amortissement sera de 1,25 % par année.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.

5.2. Changement de l'adduction d'eau potable – Chemin de la Creusette

Cet investissement est rendu nécessaire par les futures constructions à proximité. Le crédit soumis au vote est de CHF 65'000.-. Il fera l'objet d'un emprunt. La commission financière recommande l'acceptation de cet investissement de CHF 65'000.-.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation de l'investissement de CHF 65'000.- pour le changement d'adduction d'eau potable pour le chemin de la Creusette.

Au vote à main levée, l'investissement pour le changement de l'adduction d'eau potable au chemin de la Creusette de CHF 65'000.- est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Jean-Claude Bernold** pour présenter le point 5.2 de cette assemblée.

5.3. Changement des collecteurs des eaux usées - Chemin de la Creusette

M. Jean-Claude Bernold explique que pour les mêmes motifs exprimés à l'instant par son collègue, un changement des collecteurs d'eaux usées présents sur ce tronçon de la Creusette s'impose. Ces travaux sont prévus d'être exécutés simultanément avec les travaux de modification de l'adduction d'eau potable et les travaux de terrassement de la route à construire par le propriétaire des parcelles, selon le devis qui vous est soumis.

L'engagement financier de ce projet s'élève à CHF 126'500.- TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt. L'intérêt et l'amortissement seront financés par les comptes de l'épuration. L'amortissement sera de 1,25 % par année.

M. Jean-Claude Bernold demande s'il y a des questions ?

M. Michel Yerly demande pourquoi le prix est le double de l'investissement précédent ?

M. Jean-Claude Bernold lui répond qu'il y aura une ou des chambres à faire ou à refaire + un curage à faire et certainement qu'une installation d'une conduite supplémentaire (séparatif) devra être faite. **M. Charly Galley** demande si ces travaux seront faits en coordination des travaux de la route ? Il lui est répondu que : oui car les travaux de la pose des conduites seront faits avant la construction finale de la route d'accès.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Jean-Claude Bernold** et donne la parole à **M. Stéphan Dubey**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la commission financière M. Stephan Dubey, Président.

5.3. Changement des collecteurs des eaux usées – Chemin de la Creusette

L'accès des véhicules au Chemin de la Creusette depuis la Goille, ainsi que le changement des canalisations presque centenaires, occasionnent une dépense budgétée de CHF 126'500.00, couverte par un emprunt. La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement de CHF 126'500.00, couvert par un emprunt.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation de l'investissement de CHF 126'500.- pour le changement des collecteurs d'eau usées pour le chemin de la Creusette.

Au vote à main levée, l'investissement pour le changement des collecteurs d'eaux usées au chemin de la Creusette de CHF 125'500.- est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour présenter le point 6.1 de cette assemblée.

6.1. Règlement du cimetière – hauteur des tombes cinéraires

M. Yves Nicolet informe que depuis plusieurs années, la commune de Cottens a aménagé un secteur pour les tombes cinéraires. Notre règlement actuel stipule à l'article 6 alinéa 3 que la hauteur des monuments ne doit pas dépasser 50 centimètres. Le conseil communal s'est vu contraint d'accepter plusieurs dérogations pour la hauteur des tombes. Le motif invoqué pour les demandes est toujours identique. L'espace dévolu pour les inscriptions est insuffisant. Pour ce motif, le conseil communal propose d'augmenter la hauteur maximale des monuments à **70** centimètres.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et passe au vote.

Au vote à main levée, la modification du règlement du cimetière relatif à la hauteur des tombes cinéraires est approuvée à la majorité moins 1 non et 1 abstention.

M. le Président remercie l'assemblée communale et passe au dernier point de la soirée, soit le point 7 (divers). La parole est donnée à l'assemblée communale.

7. Divers

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers

M. Dominique Magnin demande s'il est possible d'éviter de faucher l'herbe dans le bassin de rétention ainsi que la parcelle qui se trouve entre la route d'Autigny et la route cantonale afin de garder un peu de biodiversité. Serait-il également possible de mettre en eau le bassin de rétention ? **M. le Président** lui répond que le fauchage est fait de manière sporadique mais que cela entraîne également des remarques de citoyens (certains pour et certains contre) et que le bassin de rétention ne peut pas être laissé en friche car il n'assumerait plus sa fonction durant les pluies diluviennes. La fonction de ce bassin est de lisser des débits importants provenant du haut du village. Il est possible que le conseil communal de la prochaine législature décide de transformer quelque peu ce bassin et transformera la surface horizontale en une place accessible.

Mme Jasmine Bovigny trouve très bien la pose des LED et des réglages possibles de faire. Au fonds du Chemin de la Creusette, il y a un stand de tir. Est-ce que les futures habitations ne vont pas poser problèmes et est-ce que les futurs habitants sont au courant de cette situation ? **M. le**

Président informe que la société de tir a installé des pare-balles pour continuer à pratiquer le tir et qu'il y a des règles à respecter de chaque côté. **Mme Marie-Hélène Tille** souhaite savoir si à la suite de la destruction des toilettes au couvert forestier, celles-ci vont être remplacées prochainement ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe que les travaux seront faits d'ici la fin mai 2024.

M. le Président informe que la commission financière va changer de présidence. Afin de remercier M. Stephan Dubey. **M. le Président** lui offre un cadeau au nom du conseil communal et le remercie pour ses 13 années de présidence.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du conseil communal et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation. Un apéritif est offert à l'issue de cette assemblée.

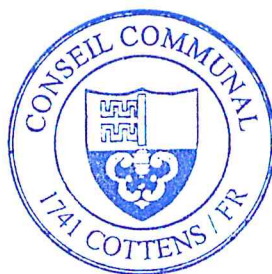
M. le Président clôt l'assemblée à 22.08 heures.

Approuvé en Assemblée communale du 3 septembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

L'Administrateur :


René Muller



Le Syndic :


Gabriel Nussbaumer